

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 4 Mars à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 25 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, M. NICOLAS TOMASI, MME NADINE MAURIN, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. ROBERT LEON, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ANDRE PAULHIAC (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME EVELYNE LARROQUE DEVAUX)

Etait absent excusé :

MME SOPHIE PALAYRET a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/046

Objet : MANEO - Avis à formuler quant à la demande d'adhésion de la communauté de communes du Saint Gaudinois

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Comité Syndical de Maneo, dans sa séance du 12 décembre 2013, s'est prononcé favorablement sur l'admission de la Communauté de Communes du Saint Gaudinois.

A cet égard, conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu des dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, l'avis du conseil municipal est sollicité quant à cette demande d'adhésion en vue de la décision d'admission définitive par Monsieur le Préfet.

Aussi, Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'y émettre un avis favorable.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes du Saint Gaudinois.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Georges BEYNEY

- Transmis le - 6 MARS 2014
- Affiché le - 6 MARS 2014

